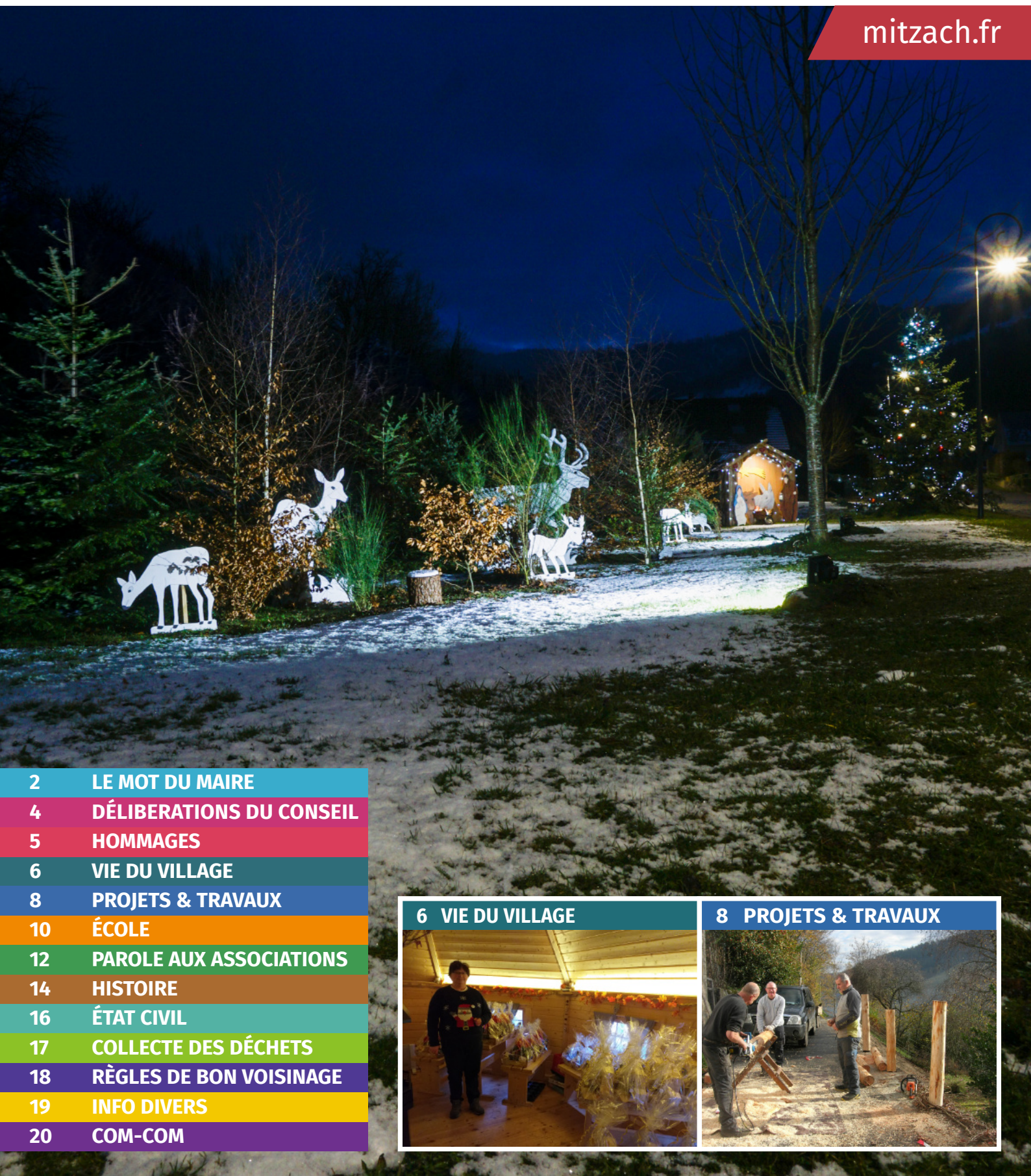


Mitzach

Janvier
2021

BULLETIN MUNICIPAL

mitzach.fr



2	LE MOT DU MAIRE
4	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
5	HOMMAGES
6	VIE DU VILLAGE
8	PROJETS & TRAVAUX
10	ÉCOLE
12	PAROLE AUX ASSOCIATIONS
14	HISTOIRE
16	ÉTAT CIVIL
17	COLLECTE DES DÉCHETS
18	RÈGLES DE BON VOISINAGE
19	INFO DIVERS
20	COM-COM

6 VIE DU VILLAGE



8 PROJETS & TRAVAUX



LE MOT DU MAIRE

Mitzchoises, Mitzchois,

La fonction de Maire permet d'obtenir une légitimité bienveillante pour vous adresser quelques mots, ayant comme support, notre première édition du nouveau bulletin communal.

Depuis notre installation au service du village, bien des choses se sont passées et forcément pas toujours de belles choses. La PANDEMIE, comment ne pas en parler, elle a bouleversé nos vies quotidiennes dans la façon de produire, de consommer, de travailler, de se déplacer, d'échanger. Sachant que la gravité de la pandémie est devenue évidente pour tous les pays de la planète avec des centaines de milliers de personnes décédées. Je pense en particulier à celles et ceux qui nous ont quittés au cours de cette période, sans qu'on puisse les accompagner en nombre et rendre hommage à leur parcours de vie. Nous avons toujours appliqué le principe de précaution tout au long de cette crise qui joue les prolongations, nos associations ont pleinement joué le jeu, je les en remercie. Cette crise véhicule beaucoup de craintes mais il n'est pas exclu à mes yeux qu'elle nous montre aussi le haut niveau de civisme des citoyens que nous sommes et surtout leur solidarité. Il s'agit d'un vœu pieux.

Comme si cela ne suffisait pas, nous devons faire face également au terrorisme aveugle avec son cortège de drames. Le dernier en date, en la personne de monsieur Samuel PATY. Un hommage national et solennel lui a été rendu le 21 octobre dernier. Notre école n'a pas failli à cet hommage et c'est avec l'ensemble des élèves de CP et de CM2 que nous avons observé une minute de silence, laquelle avait été précédée par la lecture de la lettre de Jean JAURÈS.

C'est dans ces conditions inédites que le 23 mai dernier, le nouveau conseil municipal s'est installé. Depuis cette date par 5 fois le Conseil s'est réuni. Ces réunions sont enrichissantes, nous sommes heureux de nous rencontrer pour débattre de divers sujets, nos

échanges nous permettent d'enrichir l'ordre du jour initial et de ce fait de pouvoir prendre des décisions en commun. En qualité de Maire je ne peux qu'être heureux de ce constat, fédérer est l'une des principales qualités d'un Maire.

Malgré cette situation, la vie communale continue, nous avons mis à profit, une richesse de notre village, le bénévolat. Cette équipe de bénévoles a déjà œuvré, vous avez pu le constater (parking à l'entrée du village, barrière en bois sur le chemin du Entzenbach, talutage en bordure de la piste cyclable donnant accès au Club House). D'autres projets sont à l'étude, entre autres le jardin du Souvenir au cimetière.

Toutefois, nous devons prendre conscience des difficultés que nous allons rencontrer, sur le plan social, économique, sociétal et sanitaire dans les jours, mois, voire les années à venir.

Une de nos priorités sera de protéger notre patrimoine forestier, en particulier en y plantant de nouvelles essences (cèdre) capables de résister au réchauffement de la planète qui est devenue une évidence, réfléchir et anticiper sur la transition énergétique, revoir le chauffage de nos bâtiments communaux. D'ailleurs nous sommes en train de constituer un



dossier avec l'aide de la région GRAND EST, dont j'ai reçu son vice-Président Monsieur ÔMEYER en mairie, dans le cadre de la relance rurale pour les communes de moins 500 habitants. Ce qui nous permettrait si toutefois le dossier est accepté, de changer toutes les fenêtres de la Mairie, d'équiper tout le village en LEDs, d'isoler le plafond de la salle des fêtes.





L'aide à la population est également une de nos priorités. L'installation de la fibre en est une, et nous sommes également en pourparlers pour doter notre village d'une couverture en téléphonie bien supérieure à ce qu'elle est, la 4G devrait couvrir tout le village, des études sont en cours. Je pense à celles et à ceux qui ont opté pour le télétravail, ce déploiement s'il se fait sera un atout non négligeable.

Le budget principal et le budget forêt sont de bonne tenue, nous ne sommes pas riches, mais nous ne sommes pas pauvres pour autant. Nos recettes sont en baisse significative, la DGF (Dotation générale de fonctionnement) que nous octroie l'état est en chute libre, les recettes générées par notre forêt également. Nous limitons les dégâts grâce à l'investissement de notre garde forestier Jean-Paul Simon. Par conséquent, il n'y aura pas de projets pharaoniques, tout recours à un emprunt est exclu, soyons à la fois vigilants et responsables de nos deniers publics.

Le maintien d'une école à Mitzach a été l'une des préoccupations de l'ancienne équipe municipale à laquelle j'appartenais. Les temps changent, les femmes et les hommes également, la pérennité du RPID (Rassemblement pédagogique intercommunal dispersé) n'est pas forcément

assurée pour les années à venir. Plusieurs réunions se tiendront au cours des prochains mois avec la commune d'Husseren-Wesserling, ainsi qu'avec l'inspecteur de l'académie. Les discussions seront sans nul doute âpres, nous nous y préparons, nous défendront en argumentant pour que cette structure créée en 2018, perdure. Seule une décision contraire de la part de l'Académie peut mettre un terme à l'existence du RPID. Nous vous tiendrons régulièrement informé de l'évolution de la situation et en particulier les parents d'élèves concernés.

Le point fort de toute équipe est son homogénéité, je crois sincèrement que notre équipe municipale détient cette qualité. C'est tous ensemble, que nous nous sommes investis pour les décorations de Noël, c'est toujours ensemble que nous avons distribué les 62 paniers de Noël pour nos aînés et enfin, c'est ensemble que nous avons livré les sacs pour les ordures ménagères.

Enfin, il me plaît de citer une phrase connue de tous « seul on va vite, ensemble on va plus loin ». Voilà pourquoi je remercie ma conseillère municipale Carine Perez, mes conseillers municipaux et naturellement mes deux adjoints Thierry Voisin et Philippe Reinstettel, en y associant Nathalie Christmann, notre secrétaire, Bernard Foerster, notre

agent technique de 1er classe, Elisabeth Schilling, notre agent de service, tous à leur niveau coopèrent et nous aident à servir au mieux la cause communale.

Espérons et croyons à des jours meilleurs, c'est ensemble que nous traversons cette crise et c'est toujours ensemble que nous nous retrouverons pour partager de bons moments de vie.

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire ne pourra se tenir, pour les raisons que vous connaissez toutes et tous. Aussi, je profite de l'opportunité qui m'est donnée pour vous souhaiter la santé, le bonheur et la prospérité pour l'année 2021.

PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS

Très cordialement,

Votre Maire
Roger BRINGARD

Ps. Merci à Christiane, Carine, Paul-Antoine, Sébastien, et Jean-François pour avoir participé à la rédaction de ce premier bulletin communal.

« Notre monde n'a pas besoin d'âmes tièdes. Il a besoin de cœurs brûlants qui sachent faire à la modération sa juste place. »
Albert Camus



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2020

> L'élection du maire et des adjoints a eu lieu le 23 mai à la salle des fêtes lors de la première réunion du conseil municipal.

> La séance a été présidée par Bernard FRANCK et a vu l'élection de Roger BRINGARD en tant que maire, Thierry VOISIN comme 1^{er} adjoint, et Philippe REINSTETTEL comme 2^{ème} adjoint.

SÉANCE DU 11 JUIN 2020

> Les commissions communales sont mises en place.

> Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une indemnité inférieure au barème pour le maire et les adjoints.

Maire	Adjoints
22 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (à la place de 25.5 %)	8.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (à la place de 9.9 %)

> M. KNIBIELY propose, dans une lettre à la mairie, d'acheter le terrain qu'il exploite actuellement (section 10 parcelle 14) pour un montant de 775 €, soit 50 €/l'are. Il est en possession d'un permis de construire avec prescriptions qui est valable 3 ans, soit jusqu'au 12 décembre 2020. Par contre, il ne souhaite pas construire sur du terrain communal.

Le Conseil Municipal, après discussion, propose à M. KNIBIELY qu'il fasse un projet et un plan de financement pour son permis de construire. Le conseil municipal souhaite se rendre sur le site avec l'exploitant pour faire le point de la situation.

> Les chasseurs souhaitant créer une association de chasse, le Conseil Municipal est favorable à sa création. Les modalités seront précisées ultérieurement.

SÉANCE DU 6 JUILLET 2020

> Le contrat qui nous lie à la société ITAS TIM pour la location du pylône sera échu en février 2024. Une rencontre a été organisée le 22 juin dernier avec les représentants de la société Valocime. Outre l'avantage financier, c'est surtout la couverture téléphonique du village qui sera optimisée. Le conseil décide à l'unanimité de comparer les différentes offres avant de prendre une décision finale.

> Monsieur le Maire souhaite partager l'ancienne école maternelle avec les différentes associations du village et y

créer un lieu de rencontre pour nos concitoyens (initiation à l'informatique...). Le conseil accepte cette proposition.

> Le conseil décide de couper la ligne téléphonique de l'ancienne caserne des pompiers qui n'a plus d'utilité et de vendre le camion des pompiers qui n'est pratiquement plus utilisé et mal adapté aux missions de l'équipe d'appui de sécurité civile.

M. Philippe REINSTETTEL entreprendra les démarches pour mettre à jour les actes d'engagement, cibler les tâches nouvelles que les membres seront susceptibles d'effectuer, procéder à de nouveau recrutement et rédiger un protocole d'alerte en collaboration avec M. Christian COMPÈRE.

> Monsieur le Maire a informé le conseil du RPID (rassemblement pédagogique intercommunal dispersé) qui a vu le jour lors de la rentrée 2019/2020. Sans cette création, la commune de Mitzach perdait son école et la commune d'Husseren-Wesserling perdait 2 classes.

> Le conseil accepte le don de 4800€ du conseil de fabrique, suite à la fête villageoise du 15 septembre 2019 au profit de l'église. Cette somme est destinée aux frais de chauffage.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

> Une demande d'achat du local communal appartenant à l'ancienne caserne des pompiers a été reçue. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas le vendre, celui-ci pouvant servir de garage et d'atelier à l'ouvrier communal.

> Suite à la visite du terrain de M. Philippe KNIBIELY et à la prise de connaissance du montant de la caution bancaire, le conseil décide de ne pas vendre le terrain et de faire une convention d'une durée de 3 ans avec M. KNIBIELY.

> Le conseil décide de donner en location la parcelle du pylône à la société Valocime pour une durée de 12 ans à effet du 15/11/2024. Le loyer annuel sera de 3500 € avec une indemnité annuelle de réservation de 1000 € jusqu'en 2024.

> Suite à la mise en relation avec le centre de gestion pour l'évolution des carrières de nos employés communaux, le conseil décide à l'unanimité de fixer les taux de promotion propre à l'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.

> M. Joseph SCHNEIDER, locataire actuel de la chasse, cède son lot de chasse

unique de Mitzach à l'association de chasse du Stoerenbourg par courrier du 12 juillet 2020.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de cession et indique que la cession n'a pas pour effet de modifier les éléments du bail de chasse, notamment le prix, la durée, l'objet, et les conditions d'exécution.

> Le conseil accepte la répartition du loyer de la maison forestière.

Commune	Loyer par an
Mitzach	1 639 €
Husseren-Wesserling	1 703 €
Malmerspach	842 €
Geishouse	1 762 €
Storckensohn	1 794 €

> Le conseil demande à M. le Maire de renégocier la convention de déneigement avec la SCEA du Grünholz au vu de son coût et de la situation météorologique de ces dernières années.

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2020

> Le conseil accepte la révision annuelle des loyers.

Objet	Loyer
Maison communale	669 € / mois
Maison forestière	648 € / mois
Pylône	1346 € / an

> Le conseil accepte la création des nouveaux postes nécessaires à l'avancement de grade du personnel communal.

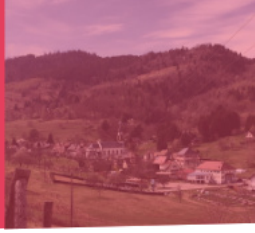
> Le conseil approuve à l'unanimité de rédiger une nouvelle convention de déneigement avec la Scea du Grünholz qui fixe une période d'astreinte du 1^{er} décembre au 28 février.

> Le conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec M. le Maire de Storckensohn afin de partager les frais concernant l'ouvrier communal.

> Le conseil décide d'attribuer une subvention de 380 € aux conscrits.

> Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible d'organiser un repas cette année pour les personnes âgées. Un colis sera donc distribué à chaque personne le week-end du 19 décembre.

HOMMAGES



SOUTIEN AUX PERSONNELS SOIGNANTS

Alors que la 2^{ème} vague de la pandémie nous a déjà contraint à un 2^{ème} confinement, les événements que nous avons vécus le printemps dernier sont encore dans tous les esprits. Chacun de nous a été d'une manière ou d'une autre affecté par les ravages du virus et notre vie a été fortement chamboulée : fermeture des écoles, télétravail, chômage partiel, limitation dans nos déplacements.

Le personnel soignant dans son ensemble a été quant à lui, mis à très rude épreuve. A Mitzach, nous avons un bon nombre de villageoises et villageois qui exercent dans le domaine médical. Très vite, dans différents quartiers du village, des groupes de voisins se sont spontanément retrouvés tous les soirs à 20 h, sur le pas de leur porte ou leurs fenêtres, à applaudir, taper sur des casseroles, faire de la musique, en soutien au personnel soignant. Un moment émouvant et important pour les participants mais surtout pour ceux à qui ces hommages étaient adressés. Une infirmière du village nous confiait « lorsque je rentrais le soir d'une longue journée de travail et que je voyais tous les gens nous applaudir en traversant le village, cela me faisait vraiment chaud au cœur et m'encourageais pour repartir le lendemain au travail. »

Merci encore aux personnels soignants !



AU CURÉ GEORGES CIECHOMSKI

Georges Ciechowski (◀) a célébré sa dernière messe dans la vallée en septembre dernier. Il a été pendant 18 ans le curé des paroisses de Mitzach, Saint-Amarin, Geishouse, Moosch et Ranspach.

Il reste en Alsace et est dorénavant curé de la communauté de paroisses « Terre de promesses ».

Nous le remercions pour son dévouement et lui souhaitons un bel avenir.

Il est remplacé par le curé Jonathan Nock (▼).



VIE DU VILLAGE

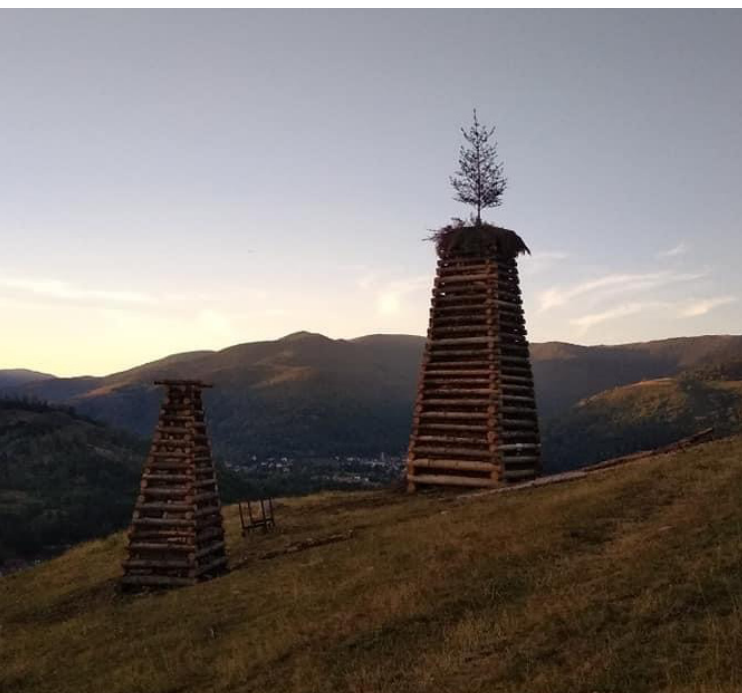
THUR TRAIL

Initialement prévu en avril, le Ski-club Ranspach a organisé l'épreuve du Thur-Trail le 27 septembre. Comme chaque année de très nombreux adeptes sont venus se mesurer sur les différents parcours proposés, malgré une météo peu clémente cette année.



BÛCHER

Cette année, le bûcher a été construit par 7 conscrits de la classe 2002-2022. Une construction perturbée par les mesures sanitaires qui n'ont cependant pas entaché la motivation de l'équipe. Et si, pour cause de sécheresse et de la COVID-19, la crémation n'a pas pu se faire à la date prévue, c'est finalement le 10 octobre que les villageois ont pu admirer l'embrasement des bûchers. Nul doute que les conscrits se souviendront à jamais de cette année !



SÉCHERESSE DES FORÊTS

Cette année 2020 est inscrite dans la continuité de 2018 et 2019, marquée par un déficit hydrique et des températures élevées s'étalant sur de longues semaines, notamment en Alsace. En conséquence, les forêts du Grand Est et plus particulièrement celles de la vallée de la Doller et de la Thur ont continué à dépérir.

A ces conditions climatiques difficiles est venue se greffer la crise du Covid-19. La baisse de l'activité économique a engendré une diminution de la demande sur un marché européen déjà saturé, et contribue aujourd'hui à rendre très difficile voir quasi impossible l'écoulement des bois dépérissant.

La répartition des essences cultivées depuis de nombreuses décennies comme le sapin, l'épicéa ou le hêtre connaît un bouleversement sans précédent. Il est aujourd'hui clair que les plantations mono-spécifiques résineuses, pratiquées jusqu'alors ne sont plus adaptées aux aléas météorologiques. Les conseils vont donc dans le sens de la mise en place de mélanges d'essences adaptés à des apports en eau réduit.

Dans la pratique il est délicat de gérer ce type de plantation, les essences n'ayant pas nécessairement la même dynamique. De plus, si les recherches portent également sur l'implantation d'essences plus résistantes à la sécheresse tels que le pin laricio de Corse, le cèdre de l'Atlas ou encore le sapin de Bornmuller, nous ne disposons pas encore de suffisamment de recul sur ces espèces, ni de filière d'approvisionnement de plants garantie.

Association forestière de la vallée de la Doller et de la Thur





COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire, ses deux adjoints et la conseillère municipale Carine PEREZ se sont rendus au monument aux morts le 10 novembre au soir afin de déposer une gerbe et allumer un flambeau dans le cadre du 102^e anniversaire de l'armistice de 1918. La crise sanitaire s'est imposée, espérons que les prochaines commémorations seront d'une autre tenue.



DÉCORATIONS DE NOËL

Depuis de nombreuses années, les décorations de Noël qui jalonnent les rues et l'entrée du village émerveillent toutes les personnes qui arrivent à Mitzach.

Cette année encore, la nouvelle équipe municipale s'est mobilisée et, secondée par une petite équipe de bénévoles, ont paré le village pour les fêtes de fin d'année.

Il est à noter que seules les lumières et l'électricité nécessaires aux illuminations ont un coût pour la commune, l'ensemble des décorations étant l'œuvre des bénévoles ou de la récupération.

PANIER DE NOËL

Comme bien d'autres événements rassemblant du public, la traditionnelle Fête de Noël organisée par la municipalité pour nos aînés a dû être annulée. Pourtant c'est toujours un moment de rencontres et de convivialité que nos têtes grises apprécient beaucoup. Afin de compenser cette annulation et pour agrémenter quelque peu les Fêtes de Noël, la municipalité a fait composer 66 paniers garnis de produits locaux par Carole des Traits'Anes. Les conseillers ont distribué 62 paniers dans le village ainsi que 4 paniers à nos villageois qui résident à la maison de retraite d'Oderen.



PROJETS & TRAVAUX

AMÉLIORATION PASTORALE

Le projet d'amélioration pastorale a été initié en 2017 sous l'impulsion de Bernard Franck, le maire de l'époque et est actuellement finalisé par son successeur Roger Bringard.

A l'automne, un défrichage a été effectué par l'entreprise Kretz puis l'entreprise locale Max Vert a pris le relais aux endroits difficilement accessibles et plus accidentés. D'autres actions seront menées ultérieurement.

La réception des travaux se fera au cours du mois de janvier 2021, une première inspection s'est tenue et nous sommes conformes aux différentes demandes, lesquelles sont assujetties aux subventions qui nous seront versées à l'issue des travaux.



PARKING

Des travaux de matérialisation des places de stationnement à l'entrée du village ont été conduits par la fidèle équipe de bénévoles du village. Ces emplacements, au nombre de 10, bénéficieront entre autres aux promeneurs qui viennent découvrir le sentier **m** du village.

PISTE CYCLABLE

Les barrières situées au début de la piste cyclable, à l'entrée du village, ont été reculées d'une centaine de mètres pour faciliter l'accès au Club-house. Par la même occasion, le talus situé de part et d'autre de la piste cyclable a été renforcé pour dissuader toute intrusion de véhicules dans les prairies (terrain privé) et le contournement des barrières. Merci à François Perez, pour son temps et le matériel mis à disposition, à Michel Erny, Christian Mougel et Jean-Claude Boubrek pour leur disponibilité et leur savoir-faire et à notre adjoint aux travaux, Thierry Voisin, qui a planifié cette intervention.

FIBRE

La fibre optique est arrivée dans notre village ! Depuis le mois d'octobre, il est désormais possible de souscrire à une offre « Fibre » auprès d'un des opérateurs présents sur le Réseau Rosace, responsable du déploiement de la fibre optique en Alsace. Une fois le contrat d'abonnement signé avec votre futur fournisseur d'accès internet, un technicien se chargera de la dernière étape du raccordement, du domaine public jusqu'à votre prise murale.

La technologie fibre optique offre des débits jusqu'à 100 fois supérieurs à celui de l'ADSL. Elle permet de répondre aux besoins liés à une utilisation d'internet toujours plus diversifiée et importante, notamment avec le développement du télétravail, de la télémédecine, de l'e-commerce, des démarches administratives dématérialisées, des plateformes vidéo, etc...

Plus d'informations disponibles sur : rosace-fibre.fr

NOUVEAUX BANCs

Merci à Jean Hansberger et Gilbert Hans pour avoir mis en place de nouveaux bancs à côté du réservoir et du stock à sel.





REVÊTEMENT DU CHEMIN DU ENTZENBACH

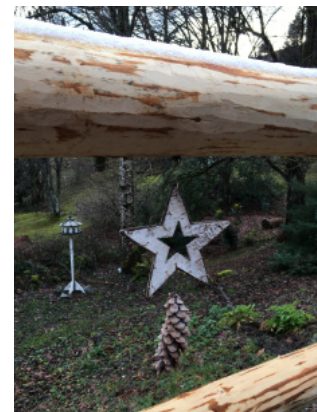
Le revêtement de la rue Entzenbach en haut du village était en très mauvais état depuis plusieurs années. Un nouvel enrobé a été mis en place sur 800 m pour un montant total de 45 000 €. Les travaux réalisés par l'entreprise Royer de Moosch, se sont déroulés au début du mois d'octobre.

Par la suite, les rues Bielacker et Baechel pourraient bénéficier de travaux similaires.



BARRIÈRE DEVANT CHEZ PAULETTE RIETH

L'équipe qui avait œuvré à l'entrée du village a une nouvelle fois sévi, en réalisant une belle barrière, rendue nécessaire suite à la réfection du chemin du Entzenbach. Sous la surveillance bienveillante de Paulette qui a fourni aux bénévoles café et petits pains. Depuis, elle a pris le temps de décorer la balustrade.



PANNEAU D'AFFICHAGE À L'ENTRÉE DU CIMETIÈRE

Afin de permettre aux familles, aux visiteurs et aux généalogistes de trouver plus facilement une tombe, la commune a installé un panneau d'affichage à l'entrée du cimetière.

Y figurent :

- Un plan de repérage comprenant 4 secteurs (A, B, CG, CD) distingués par des couleurs de tombes différentes.
- Une liste alphabétique des défunts enterrés dans le cimetière avec la localisation précise de leur tombe (la lettre et la couleur indiquant le secteur, le numéro indiquant l'emplacement dans le secteur). Comme il n'a pas été possible de faire figurer tous les prénoms, seuls les plus récents ont été inscrits.



UNE APRÈS-MIDI AVEC LE CPIE

Mardi, 1er décembre, nous avons fait une animation sur les tourbières avec Aurélien BONNET du CPIE des Hautes-Vosges.

Pour commencer, Aurélien nous a donné des informations sur la formation des tourbières. Nous avons appris qu'à l'origine d'une tourbière, il y avait un glacier qui fond à un moment donné. Nous retrouvons donc de l'eau froide et douce. Pour qu'une tourbière se forme, cette eau doit être acide, c'est-à-dire que son PH doit être plus petit que 6. Cette acidité est entretenue par la sphaigne (entre autre). L'acidité de l'eau décompose peu les plantes, animaux et insectes morts. Cela forme des couches qui s'empilent et au bout d'un très long temps, cela donne de la tourbe.

Ensuite, Aurélien nous a montré la maquette d'une tourbière en fin de vie.

Nous avons ensuite fait une expérience qui a montré que la sphaigne aspire et absorbe plus d'eau que la mousse, mais moins que l'éponge.

Pour finir, nous avons parlé des plantes carnivores qui vivent dans les tourbières.

La prochaine fois, nous irons sur le terrain !

*CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

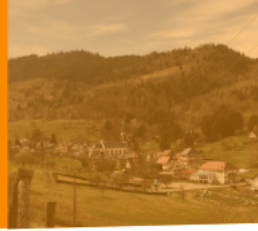
LA VIOLONISTE

Au début de l'année, nous avons reçu la visite d'une violoniste. Elle nous a expliqué plein de choses au sujet du violon qui est un instrument à cordes. Elle nous a montré comment en jouer et nous aurions bien aimé essayer !

Le violon est un instrument en bois qui se compose de différentes parties dont une caisse de résonance dans laquelle se trouve un petit morceau de bois que l'on appelle l'âme. Pour en jouer, on utilise un archet : c'est une baguette en bois de Pernambouc sur laquelle est fixée un mèche de crin de cheval et que l'on va frotter sur les cordes du violon.

Quand la violoniste joue, elle coince son instrument entre son menton (c'est pour ça qu'il y a une mentonnière) et son épaule. Elle nous a interprété plusieurs morceaux. C'était trop cool !





UNE DÉMONSTRATION DE MONOCYCLE

Un jour, Sûrya qui est élève en CM 2 a amené son monocycle pour nous faire une démonstration. Nous avons été très étonnés car cela semblait tellement simple et pourtant, elle nous a expliqué tout le travail qui a été nécessaire pour qu'elle arrive à en faire aussi facilement.



Première récréation sous la neige



PETITE RÉPONSE À VOS QUESTIONS

Souvent les adultes nous demandent si le masque à l'école, ça nous gêne. Quelle drôle de questions !

Mais non, puisque ça nous protège et ça protège toutes les personnes qu'on aime !!!

Par contre, ce qui nous embête, c'est que les enfants font tous un effort et pas tous les adultes. Alors, pour commencer :

- Le masque, c'est SUR le nez et pas sous le nez.

Ensuite, ce qui nous gêne aussi, ce sont tous les masques jetés par terre. Alors :

- Le masque, c'est DANS la poubelle et pas dans les rues.

Pour finir, nous aimerions que tout le monde fasse attention pour que le Père Noël puisse nous apporter nos cadeaux.



PAROLE AUX ASSOCIATIONS

LA CHORALE SAINTE-CÉCILE : Quelques évocations

A l'initiative de Charles Ludwig, futur maire (1891-1893) et aussi chef du corps des sapeurs-pompiers, fut créée une Chorale à Mitzach dès 1865, bien avant la construction de l'église. Elle animait les offices célébrés dans la petite chapelle. Elle cessa d'exister en 1893 à la mort de son fondateur. L'inauguration de l'église en 1898 vit peu après la renaissance de la chorale, sous l'impulsion du Maire Michel Ludwig (1896-1919, frère de Charles) et de l'instituteur M. Nonnemacher qui en prit la direction. Placée sous la bannière de S^{te} Cécile, elle fut dotée d'un drapeau en 1924. Bientôt centenaire, celui-ci est exposé dans le chœur de l'église le jour de la Fête de Sainte-Cécile. C'était alors un chœur de 25 hommes ! Le Chœur d'Hommes devint un Chœur Mixte en 1946.

Parmi les nombreuses activités qui ont marqué son existence sont à relever les participations à des concours de chant, puis plus tard les mémorables soirées théâtrales. L'animation de tous les offices religieux reste toutefois l'activité principale.

Actuellement présidée par Marie-Jeanne Rothra et dirigée par Edouard Rieth, la Chorale compte 24 membres fidèles et assidus. Elle participe à la quasi-totalité des événements du village et contribue à l'animer. Le Maibummel est une journée de grande convivialité. Le grand moment religieux de l'année est la Fête Patronale. Le concert de Noël avec l'Echo du Brand connaît son succès annuel, avec un public de

fidèles auditeurs venant parfois de loin. Parmi les autres investissements de la chorale, il convient de citer sa participation aux activités des Chorales Réunies, l'animation de messes de la Fédération des Sociétés de Chant et de Musique à Thierenbach ou Ribeauvillé, l'animation toujours appréciée à la fête de Noël de l'hôpital d'Oderen. Elle n'hésite pas à faire rayonner le village de Mitzach à l'extérieur : participation à des concerts de Noël à Bergholz-Zell, interprétation de la Messe en Alsacien « D'r Disch isch gedeckt » dans le cadre d'animations d'offices (à Gaschurn en Autriche, à Bingen en Allemagne)

Toute cette activité ne pourrait se faire sans une assiduité aux répétitions, moment de travail hebdomadaire où l'on prépare les événements à venir dans un esprit de convivialité. Depuis la fermeture de l'école maternelle, cette dernière était devenue notre lieu de répétition, notre lieu de vie. Désormais, de nombreuses activités sont prévues par la nouvelle municipalité dans ce bâtiment. Souhaitons que la Chorale puisse y garder sa place.

Cette année fut difficile pour tous et le monde associatif en particulier. Elle restera marquée par l'absence quasi-totale de manifestations et une activité très réduite. Restons tous prudents et espérons des lendemains meilleurs.

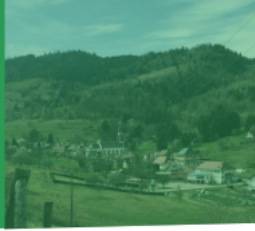
Hubert Rieth

P.S. de la rédaction : Il est bien entendu prévu que la Chorale puisse continuer à jouir de cette salle



SOUVENIR du 25 Mai 1924 — Inauguration du Drapeau

De gauche à droite, au fond : Herrgott François, Bick Xavier, Margreither Henri, Grunenwald Antoine, Luthringer Joseph, Kuenemann Xavier, Hans Ernest, Margreither Emile, Hoffner Philippe, **Au Milieu :** Herrgott Joseph, Herrgott Lucien, Rieth Aloyse, Dreyer Emile, Doppler Aimé, Arnold Charles, Fussinger Albert, Dreyer Paul, Schamberger Joseph, **Au bas :** Koehl Julien, Grunenwald Albin, Dreyer Joseph, le curé Wackenthaler, Hostetter Julien (directeur), Hostetter Joseph, Navilliat Jean-Baptiste, Guillaume Thiébaud.



MITZÀCHER ELSASSER THEÀTER

Les lumières de la scène du Mitzàcher Elsasser Theàter se sont éteintes fin février 2020.

Le virus appelé COVID-19 est arrivé peu après.

L'été a succédé au printemps que nous avons vécu confinés, privés de nos mouvements et relations sociales. La préparation de notre Elsasser Owa d'automne qui démarre dès le mois d'avril avec les jeunes a malheureusement été remise en question et les représentations ont finalement dû être annulées.

Mais nous avons la foi et espérons que le virus n'aurait pas raison de notre enthousiasme et nous avons commencé à nous préparer pour la pièce 2021.

Encore une fois, le virus a été le plus fort et la prudence nous a arrêtés dans notre élan nous obligeant à arrêter répétitions et préparation des décors. Avec bien de la peine, la décision a été prise de reporter à 2022 la prochaine pièce.

Oui, le virus continue d'être présent et nous voilà une

nouvelle fois privés de certaines libertés avec ce nouveau confinement.

Même si d'ici fin janvier, la situation s'améliore, avec les gestes barrière, la distanciation minimum, les masques obligatoires, les autorisations multiples et les interdictions nombreuses nous présenter sur scène relèverait de l'exploit.

Le contexte sanitaire difficile de cet automne et les réglementations en vigueur ont donc eu raison de notre soif de théâtre. La préservation de la santé des membres de la troupe mais aussi de notre public doit rester notre priorité.

Vous pouvez compter sur nous pour février 2022 où nous espérons vous retrouver tous en pleine forme.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches, portez-vous bien et sortez « couverts » !!!

Jean-Claude REBISCHUNG
Président du Mitzàcher Elsasser Theàter

GUYGESS-BAND

Quelques photos du Guygess-band, animation musicale de tout genre.

Pascal Andres
Président



HISTOIRE

LA RN 66, ROUTE DÉPARTEMENTALE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Nos routes changent de numérotation

La RN 66, qui s'appelle ainsi depuis près de deux cents ans, va perdre son titre de Route Nationale et son numéro 66, puisqu'elle va devenir une route départementale, la RD 1066. Et ceci en raison de la constitution d'un réseau routier unique à l'échelle de la collectivité européenne d'Alsace, dès le 1^{er} janvier 2021.

De même, une centaine de routes départementales portent aujourd'hui le même numéro dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Le maintien de cette situation pourrait créer des confusions lorsque la collectivité européenne d'Alsace (CEA) gèrera l'ensemble de ce réseau routier. Même si aucune réglementation ne les y oblige, les deux départements ont décidé d'éliminer les doublons par une nouvelle numérotation, de renommer les routes nationales transférées par l'État en routes départementales et d'harmoniser le bornage là où cela sera nécessaire.

UN PEU D'HISTOIRE

La RN 66 est connue depuis le XVIII^e siècle. Elle s'appelait alors Route du sel de Lorraine, le sel provenant des mines et salines des Vosges. Selon les fluctuations de l'histoire de la France, elle devint, en 1824, Route Royale n° 66, puis Route Impériale n° 66 et enfin Route Nationale n° 66.



- 1 Ces plaques indicatives ont été placées le long des routes dès l'année 1835, à une hauteur de 2 mètres 50 pour être vues de loin par les cochers.
- 2 Plaque de cocher à Bussang. Notez que l'on y indique la mesure de l'axe de la chaussée, ce qui est rare.
- 3 Sous l'occupation allemande (de 1870 à 1918), la route de Mulhouse au col de Bussang a porté le n°10 (Staatstrasse)

NOTRE ROUTE AUSSI CONCERNÉE : D 741

L'ancien numéro, la D13Bis XI (D141) desservait Mitzach depuis la N66. Elle vient d'être renommée D741 en étant prolongée par l'ancienne N66 qui travers le centre de Saint-Amarin. Elle mesure à présent 3,545 Km.



L'ALSACE ET LE DÉPARTEMENT EN 5 DATES

- 1665 Première proposition de découpage du territoire national en départements.
- 1789 Adoption du projet de découpage en départements par l'Assemblée constituante.
- 1972 De par la loi du 5 juillet, portant sur la création et l'organisation des régions, l'Alsace devient une région.
- 2018 L'Alsace est intégrée dans le nouvel ensemble régional du Grand Est.
- 2021 Naissance de la Collectivité européenne d'Alsace.



LES 23 MAIRES DE MITZACH

Par la loi du 14 décembre 1789, 44.000 «municipalités» sont créées en France sur le territoire des anciennes «paroisses» (regroupement de plusieurs villages autour d'une église). Par la suite, chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ont été baptisés « communes ». Cette loi, véritablement «révolutionnaire» et très en avance sur son temps, instituait un maire élu par les citoyens en tant qu'organe exécutif de la commune.

Ensuite, sous le Consulat, la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) prévoit que le Maire est désigné par le représentant du pouvoir central (en l'occurrence le Préfet) dans les communes de moins de 5 000 habitants et ceci durant la Royauté, la Monarchie de Juillet et le Second Empire. Il faudra attendre la III^{ème} République et la loi du 28 mars 1882 pour que l'élection des Maires se fasse par le Conseil Municipal, lui-même élu par les citoyens.

1 ^{er}	Joseph GULLY	1795
2 ^{ème}	Jacques THALER	1798
3 ^{ème}	Joseph GULLY	1800 - 1813
4 ^{ème}	Jacques GROB	1813 - 1821
5 ^{ème}	Jean LEHMANN	1821 - 1826
6 ^{ème}	Joseph THALER	1826 - 1840
7 ^{ème}	Joseph ARNOLD	1840 - 1847
8 ^{ème}	Pierre KOEHL	1847 - 1873
9 ^{ème}	Fr. Joseph HERRGOTT	1873 - 1891
10 ^{ème}	Charles LUDWIG	1891 - 1893
11 ^{ème}	Martin NEHR	1893 - 1896
12 ^{ème}	Michel LUDWIG	1896 - 1919
13 ^{ème}	Edouard MURA	1919 - 1921
14 ^{ème}	Léon GROS	1921 - 1926
15 ^{ème}	Louis ARNOLD	1926 - 1935
16 ^{ème}	Aloyse RIETH	1935 - 1945
17 ^{ème}	Valentin HERRGOTT	1945 - 1947
18 ^{ème}	Sylvère SCHWALLER	1947 - 1953
19 ^{ème}	Dominique RIETH	1953 - 1956
20 ^{ème}	Georges REINHART	1956 - 1981
21 ^{ème}	Jean LUTHRINGER	1981 - 2008
22 ^{ème}	Bernard FRANCK	2008 - 2020
23 ^{ème}	Roger BRINGARD	2020 -

La liste des maires de Mitzach remonte au 4 nivôses en IV «4 décembre 1795». A cette date, dans les archives communales, Joseph Gully est cité en qualité d'agent du Gouvernement.

Quatre ans plus tard, il prêta, « entre les mains » de l'agent Thaler , le serment de fidélité à la République.



Louis
ARNOLD



Aloyse
RIETH



Valentin
HERRGOTT



Sylvère
SCHWALLER



Dominique
RIETH



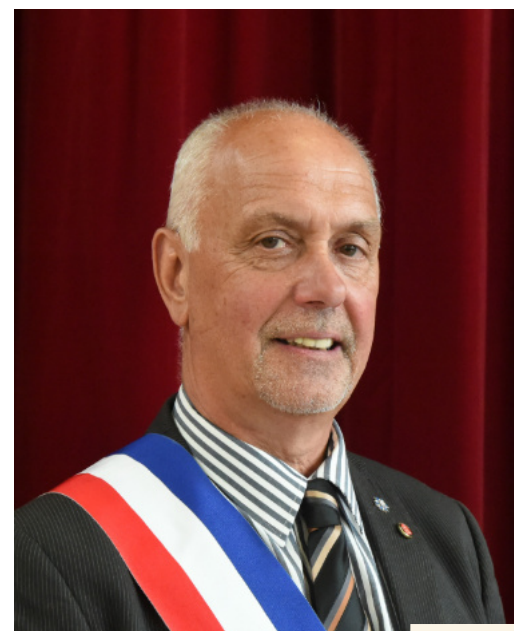
Georges
REINHART



Jean
LUTHRINGER



Bernard
FRANCK



Roger
BRINGARD



ÉTAT CIVIL & ANNIVERSAIRES

NAISSANCES

Le 27/03/2020 **Lucien Hubert Jacques FORNAGE**

Le 18/09/2020 **Louise Sylvie Diane Lina JAGOU**

Le 27/09/2020 **Paul André HANS**

DÉCÈS

Le 17/03/2020 **HANS Mathilde** née REBISCHUNG le 02/03/1926

Le 01/04/2020 **SONNELITTER Joseph Jean** né le 23/08/1937

Le 04/05/2020 **ILTIS Denis Marie** née le 20/07/1934

Le 13/10/2020 **RITSCH Yvonne** née GOLLY le 14/11/1933

Le 24/11/2020 **REBISCHUNG Emile Dominique** né le 04/08/1941

Le 06/12/2020 **ZUSSY Yvonne Técla Rose** née GRAFF le 26/08/1938

GRANDS ANNIVERSAIRES

> 85 ans

Le 09/06/2020 **DOPPLER Alice**

> 80 ans

Le 18/05/2020 **GROB Bernard**

Le 22/05/2020 **GULLY Odile**

Le 27/07/2020 **SONNELITTER Madeleine**

Le 20/09/2020 **GROB Monique**

Mitzach, Hier et Aujourd'hui



COLLECTE DES DÉCHETS 2021



ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les lundis sauf :

5 avril Lundi de Pâques → **Samedi 3 avril**
1^{er} novembre Toussaint → **Mercredi 3 Novembre**

RECYCLAGE

> Dans les bennes de tri accessibles en tout temps derrière la salle des fêtes

ENCOMBRANTS

> Devant votre habitation
> Encombrants métalliques et non métalliques en mélange

Mercredi 3 mars
Mercredi 5 mai
Mercredi 30 juin
Mercredi 29 septembre
Mercredi 1^{er} décembre

D3E ET DMS

> Au Parc de Wesserling entre 8h30 et 11h30, Rue des Fabriques à Wesserling.

> D3E (Déchets Électriques et Électroniques)

Samedi 20 mars
Samedi 19 juin
Samedi 11 septembre
Samedi 6 novembre

> DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)

Samedi 24 avril
Samedi 16 octobre



PILES, CARTOUCHES D'ENCRE, BOUCHONS PLASTIQUE ET LIÈGE ET RADIOGRAPHIES MÉDICALES

> A la mairie et au siège de la Communauté de communes

DÉCHETS VERTS

> A la plateforme de déchets verts
> Tous les samedis de 9h à 18h du 1^{er} avril au 31 octobre
> Tous les mercredis et vendredis après-midi de 14h00 à 18h00 du 1^{er} avril au 31 octobre
> Les mardis et jeudis après récupération de la clé en Mairie entre 9h et 15h

AUTRES MATÉRIAUX ENCOMBRANTS

GRAVATS, BETON, AGGLOS, TOUT-VENANT

Contacteur **KRAGEN RECYCLAGE**
68121 URBES
(près du camping, prendre à gauche)
Tél : 06 08 81 88 23 ou
Tél/fax : 03 89 82 69 00

Contacteur **Sté TRITTER**
29 rue des Genêts – ASPACH le HAUT
Tél : 03 89 62 70 00

AMIANTE

Contacteur **ALSADIS**
71 Faubourg de Belfort – 68700 CERNAY
sur rendez-vous. Tél : 03 89 75 86 45

Contacteur Centre de Transit L.N.A
17 rue des Artisans – 68120 RICHWILLER
sur rendez-vous Tél : 03 89 53 34 23

PLACOPLATRE

Contacteur **CERNAY ENVIRONNEMENT**
71 Faubourg de Belfort – 68700 CERNAY
(sur rdv) Tél : 03 89 75 42 36

Contacteur **PLATE-FORME SGTA**
27 rue des Genêts – ASPACH le HAUT
Tél : 03 89 35 63 80

VERRE DE VITRAGE

Contacteur **PLATE-FORME SGTA**
27 rue des Genêts – ASPACH le HAUT
Tél : 03 89 35 63 80

BOIS BRUT

Contacteur **PLATE-FORME SGTA**
27 rue des Genêts – ASPACH le HAUT
Tél : 03 89 35 63 80

MAZOUT / FIOUL

Collecte **DMS en bidons**

Contacteur **SANEST**
WITTELSHEIM
Tél : 03 89 57 80 60

Pour les autres matériaux, voir le site Internet de la Communauté de communes.



QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

PROPRETÉ DANS LE VILLAGE

> Quand mes haies débordent sur la voie publique et qu'elles gênent la circulation des piétons ou des véhicules, je me dois de les tailler. (Arrêté municipal du 25 novembre 2015)

> Si je plante un arbre dont la hauteur dépasse les 2m alors je le plante à plus de 2m de distance de la limite de propriété. Pour une hauteur qui ne dépasse pas les 2m, je le plante à plus de 0,50m.

> Si mon arbre ne respecte pas ces critères je l'élague, ma responsabilité étant engagée en cas de dégâts causés par sa chute.



LES CHANTIERS ET TRAVAUX



> Si j'entreprends des travaux chez moi, je ne souille pas la voie publique avec mon chantier et mes engins. Quand cela arrive, je suis prié de demander à l'entreprise de nettoyer la voie publique et si je fais les travaux moi-même je nettoie également.

> Je dois également prévenir le voisinage et les autorités municipales si mes travaux devaient engendrer une gêne pour la circulation, qui pourrait être un risque et dans ce cas le maire prendra un arrêté municipal.

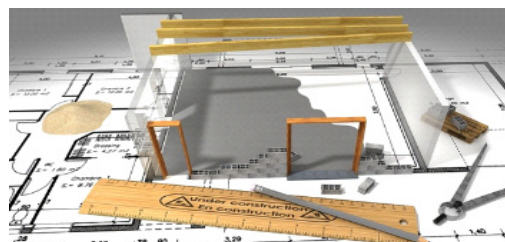
LE BRUIT ET NOS COMPAGNONS A 4 PATTES

> Pas de bruit de voisinage entre 22 h et 7 h.

> Pas de tondeuse, débroussailleuse ou tout autre machine bruyante (disqueuse, scie circulaire, ponceuse, tronçonneuse, ...) avant 8 h, entre 12 h et 13h30 et après 19 h et surtout pas les dimanches et jours fériés.

> Si je fais une fête chez moi, je préviens mes voisins.

> Nos petits compagnons à 4 pattes nous ne les laissons pas aboyer de façon répétée ou prolongée et nous ne les laissons pas se promener seul dans le village.



URBANISME

> Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de déclarer en mairie tous les travaux empiétant sur le domaine public et de mettre (ou de faire mettre) en place la signalisation réglementaire. Les dégradations occasionnées par les engins de chantier devront être pris en charge par les propriétaires ou l'entreprise selon le cas.

LIMITATION DE VITESSE + PANNEAU PRIORITAIRE

> Merci de respecter la limitation qui est de 50km/h dans le village et de l'adapter au besoin en fonction du lieu et de la présence potentielle ou non de piétons.

> Lorsque vous voyez ce panneau cela signifie que le véhicule qui monte est prioritaire à celui qui descend !

> Sachez aussi que roulez plus vite ne vous fera pas arriver plus vite 😊



!! PETIT RAPPEL !!

Le stationnement des voitures sur la route (toute la journée ou même la nuit) est considéré comme très gênant car les voies sont réservées à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules d'intérêt général prioritaire. Tout véhicule qui stationnera régulièrement et de manière prolongée (toute la journée ou toute la nuit) sur la chaussée pourra être enlevé par la fourrière.

INFOS DIVERS



RAPPEL

Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics et aux abords de l'école !

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous avons remarqué qu'à plusieurs reprises, des camions de fort tonnage (plus de 40 tonnes) empruntent notre route communale lorsqu'ils souhaitent se rendre dans la vallée de Masevaux (en suivant le GPS).

Cette situation génère la détérioration de notre voirie, mais également des désagréments liés à la fluidité du trafic, du fait que ces camions n'ont pas de possibilité de faire demi-tour. Par conséquent, ils doivent effectuer une marche arrière jusqu'au niveau de l'église.

Un arrêté municipal vient d'être pris interdisant l'accès à tout camion de ce gabarit à partir de l'église pour les raisons évoquées, ci-dessus. Cet arrêté ne s'applique pas aux grumiers, aux véhicules d'urgence ainsi qu'aux véhicules agricoles.

AVIS AUX PARTICULIERS

Tous citoyens de Mitzach, sans exception, qui se voient attribuer, par le garde forestier ou la mairie, des lots ou fonds de coupe de bois à exploiter sur le ban communal, doivent impérativement se rendre en mairie pour s'acquitter de la somme de 11 €. Ceci est également valable pour les personnes qui entretiennent les divers pâturages. Cela permet à la mairie de se dégager de toute responsabilité en cas d'accident. Tout manquement à cette règle pourra être assimilé à du vol.



Calligraphie de Marie-Louise Bringard



PAGE FACEBOOK
facebook.com/CommuneDeMitzach

Mitzach possède maintenant une page Facebook sur laquelle sont postées des photos et informations sur la vie du village.

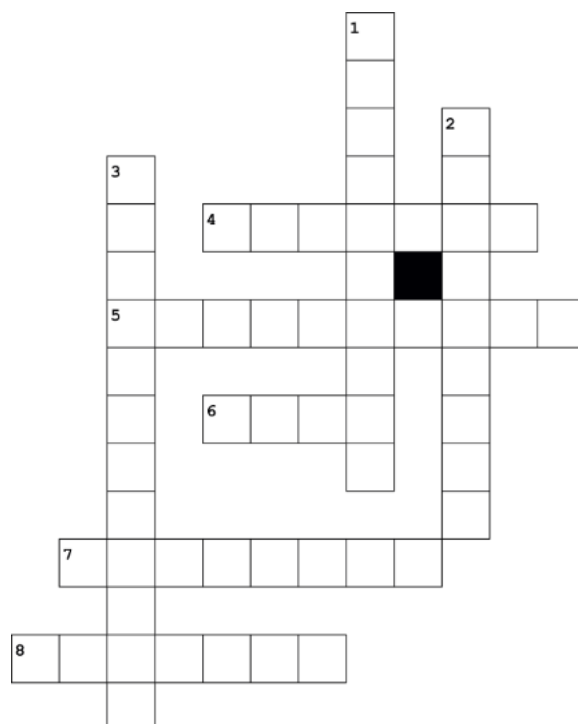
MOTS CROISÉS DU VILLAGE

Vertical

1. Nom du 21ème maire de Mitzach
2. Deuxième rue à droite depuis l'entrée du village
3. Ruines de l'ancien château présent au nord du village

Horizontal

4. Animal représenté sur le blason de la commune
5. Rue qui a bénéficié de travaux de réfection de la chaussée
6. Nombre de membres du conseil communal
7. Ruisseau du village
8. Abbaye à laquelle appartenait Mitzach





LES 5 COMPTEURS DE SECTORISATION

La Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin est fortement engagée dans la sécurisation de ses apports en eau potable et la préservation de ses ressources naturelles.

Les 5 compteurs mis en place récemment permettront de compter séparément les volumes d'eau distribués à Ranspach, Husseren-Wesserling, Mitzach et Saint-Amarin.

Jusqu'à présent, une partie des volumes de ces 4 communes étaient comptées ensemble. De ce fait, les rendements exacts des réseaux de chaque commune n'étaient pas connus. Et dorénavant, en cas de fuite sur le réseau, la zone de recherche sera plus petite et permettra une détection plus rapidement du lieu exact.

Les 5 compteurs ont été posés à :

- 1 compteur à Saint-Amarin sur la RN66 au niveau de l'Hôtel Restaurant chez Philippe
- 1 compteur à Ranspach à l'angle de la RN66 et de la rue de 2 décembre
- 1 compteur à Mitzach rue du Stoerenbourg
- 2 compteurs à Saint-Amarin rue de Mitzach, juste avant le pont de la Thur. A cet endroit, 2 réseaux d'eau se croisent : une conduite de diamètre 250 qui dessert Saint-Amarin et Ranspach et une conduite de diamètre 125 qui alimente Mitzach.

Les travaux qui s'élèvent à 110 000 € H.T. sont subventionnés à 50 % par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.



Tous les habitants sont cordialement invités à suggérer des idées et nous envoyer des photos pour la prochaine édition sur l'adresse email du bulletin bulletin@mitzach.fr ou la page Facebook du village [facebook.com/CommuneDeMitzach](https://www.facebook.com/CommuneDeMitzach)

Solution des mots croisés : 1. LUTHRINGER 2. BIELACKER 3. STOERENBOURG 4. LÉVRIER 5. ENTZENBACH 6. ONZE 7. DORFBACH 8. MURBACH



Mairie de Mitzach
44 rue Principale
68470 Mitzach
Tél. 03 89 82 60 59
E-mail : mairie.mitzach@wanadoo.fr
Site web : mitzach.fr



Impression
Publi-h Cernay - Bulletin tiré à 250 ex.

Crédit photos :
Associations locales, CCVSA, L'Alsace, DNA,
Philippe HERMMELE

Conception & rédaction :
Carine PEREZ, Christiane BRECHBIEHL,
Jean-François COMPÈRE, Sébastien COMPÈRE,
Paul-Antoine BITTNER